

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3405**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) la Duchère - Quartier de la Sauvegarde - Cession, à titre onéreux, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) d'un terrain nu à usage de voirie, situé à l'angle de l'avenue Rosa Parks et de l'avenue de la Sauvegarde

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Blandine Collin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3405**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) la Duchère - Quartier de la Sauvegarde - Cession, à titre onéreux, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) d'un terrain nu à usage de voirie, situé à l'angle de l'avenue Rosa Parks et de l'avenue de la Sauvegarde

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte de la cession**

L'opération d'aménagement du secteur de la Sauvegarde à Lyon 9ème, dans la continuité de la rénovation urbaine du plateau de la Duchère, vise à réaliser un programme d'environ 29 180 m<sup>2</sup> sur un site d'une superficie d'environ 14 ha afin de répondre aux enjeux suivants :

- désenclavement et développement d'une trame d'espaces publics,
- renforcement des équipements publics,
- développement d'un quartier durable en mixité de fonctions,
- renouvellement de l'offre commerciale,
- production d'une offre de logements diversifiée,
- production d'une offre immobilière dédiée à l'accueil des entreprises.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de la Sauvegarde, un traité de concession a été régularisé les 17 octobre 2019 et 4 novembre 2019 par la Métropole et la SERL.

Aux termes dudit traité et dans un objectif d'aménagement, la Métropole envisage la cession, à la SERL, d'une emprise foncière issue du domaine public, située à l'angle de l'avenue de la Sauvegarde et de l'avenue Rosa Parks à Lyon 9ème.

Le déclassement de l'emprise précitée est proposé par délibération séparée à la présente Commission permanente.

**II - Désignation des biens cédés**

À ce titre, il est proposé à la Commission permanente la cession à la SERL d'une emprise foncière de terrain nu, d'une superficie d'environ 273 m<sup>2</sup>, sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage. Cette emprise non cadastrée est mitoyenne de la parcelle cadastrée AR 36 et se situe à l'angle de l'avenue de la Sauvegarde et de l'avenue Rosa Parks à Lyon 9ème.

### III - Conditions de la cession

Aux termes du projet d'acte authentique, la Métropole cèdera le bien en cause, au prix de 70 € HT par mètre carré, soit un montant total de 19 110 € HT, auquel il convient d'ajouter une TVA à 20 % de 3 822 €, soit un montant total de 22 932 € TTC, sous réserve des surfaces définitives, bien cédé libre de toute occupation ;

Vu les termes de l'avis de direction de l'immobilier et de l'État du 28 septembre 2023 joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 19 110 € HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA à 20 % de 3 822 €, soit un montant de 22 932 € TTC, à la SERL, d'une emprise foncière de terrain nu, issue du domaine public, non cadastrée, d'une surface de 273 m<sup>2</sup> environ, située à l'angle de l'avenue de la Sauvegarde et de l'avenue Rosa Parks à Lyon 9<sup>ème</sup>, dans le cadre de l'ORU Duchère Sauvegarde.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 13 mai 2019 pour un montant de 17 810 795,14 € en dépenses sur l'opération n° 0P17O7217.

**4° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 22 932 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 2 080,93 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P17O2762.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20240527-321278-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 28 mai 2024<br>Date de réception préfecture : 28 mai 2024 |
|---|